



# Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## **Augmentation du SMIC à 1 709,28 euros brut au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

### **Le gouvernement augmente 10 échelons de la catégorie C d'un point d'indice...soit 4,85 euros brut !**

Après avoir augmenté de 0,9 % en janvier 2022, de 2,65 % en mai 2022, puis de 2,01 % en août 2022, **le SMIC augmentera donc à nouveau de 1,81 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023**, correspondant au reliquat d'inflation pour 2022, soit une hausse de 6,6 % sur un an.

**Le minimum de traitement Fonction Publique sera porté à 1 712,06 euros...pour rester juste au-dessus du SMIC !** Les 7 premiers échelons du 1<sup>er</sup> grade et les 3 premiers échelons du 2<sup>e</sup> grade passeront donc de l'indice majoré 352 à 353.

En un an le SMIC a augmenté de 106 euros brut (84 euros net), mais cette augmentation met en lumière les pertes de pouvoir d'achat accumulées sur plus de 20 ans à cause du blocage du point d'indice. Des collègues qui ont mis parfois 13 ans de carrière à atteindre le 7<sup>e</sup> échelon se retrouvent au SMIC !

Avec l'inflation galopante, nous sommes nombreux-ses à ne plus pouvoir faire face aux loyers, aux charges de chauffage, de santé et aux courses alimentaires.

**Ça ne peut plus durer ! Le SUPAP-FSU avec la FSU exige du gouvernement :**

- L'indexation des salaires sur l'augmentation des prix
- La revalorisation de 10% de la valeur du point d'indice
- 50 points d'indice pour toutes et tous
- La refonte des grilles indiciaires et en particulier celle de la catégorie C
- Le SMIC et le minimum Fonction Publique à 1 800 € net

**La Maire de Paris et sa majorité vont-elles encore rester inactives devant ces pertes sans précédents de pouvoir d'achat et cette remise en cause des carrières ? Le SUPAP-FSU exige des mesures fortes pour tous.les agent.es :**

- 5000 € minimum par an de prime IFSE (hors primes spécifiques liées aux fonctions) en catégorie C
- 7 500 € minimum par an de prime IFSE (hors primes spécifiques liées aux fonctions) en catégorie B
- 9 000 € minimum par an de prime IFSE (hors primes spécifiques liées aux fonctions) en catégorie A
- Une augmentation minimale de 1 000 € de prime annuelle en cas de changement de grade en catégorie C et B, 1 500 € en catégorie A
- Des ratios promu.es/promouvables à 100%
- Un véritable plan pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- L'augmentation du nombre de promotions interne de C en B, et de B en A
- La revalorisation des grilles indiciaires spécifiques à la Ville de Paris

**A la Ville de Paris et dans tout le pays, les organisations syndicales et les salarié.es ont la responsabilité d'être à la hauteur de cette situation de crise ! C'est le moment de débattre, de s'organiser, d'adhérer aux organisations syndicales, d'agir dans l'unité.**